

ADDITIF Novembre 2021

RÉFÉRENTIEL APSAD D32 – Cybersécurité (Édition Mai 2021)

Correction de la fiche descriptive (p 3)

Dans la partie « Dernières évolutions », supprimer le premier point :
« - ajout des systèmes de sécurité incendie au périmètre »

Correction du § 1.1 « Domaine d'application » (p7)

Remplacer le paragraphe

« Il concerne notamment les systèmes de sécurité et/ou de sûreté suivants :

- la vidéosurveillance ;
- la détection d'intrusion ;
- le contrôle d'accès ;
- les systèmes de sécurité incendie. »

Par

« Il concerne notamment les systèmes de sécurité et/ou de sûreté suivants :

- la vidéosurveillance ;
- la détection d'intrusion ;
- le contrôle d'accès. »

Remplacer la note de bas de page

« Par exemple, les référentiels APSAD R7, R81, R82 et D83 »

Par

« Par exemple, les référentiels APSAD R81, R82 et D83 »



Prévention et maîtrise des risques

CNPP Éditions

Route de La Chapelle Réanville
CD 64 – CS 22265 – F 27950 SAINT-MARCEL Cedex
Tél. : +33 (0)2 32 53 64 34
Fax : +33 (0)2 32 53 64 80
editions@cnpp.com

Correction du § 3.1 « Préconisations de fiabilité du système » (p 13)

Remplacer le paragraphe

« Les référentiels applicables à l'installation (référentiels APSAD R7, R81, R82, D83) peuvent préconiser des niveaux de certification supérieurs. Dans ce cas, ces niveaux supérieurs sont à prendre en compte dans le choix des produits à installer. »

Par

« Les référentiels applicables à l'installation (référentiels APSAD R81, R82, D83) peuvent préconiser des niveaux de certification supérieurs. Dans ce cas, ces niveaux supérieurs sont à prendre en compte dans le choix des produits à installer. »

Correction du § 8.2 « Maintenance corrective (dépannage) » (p 34)

Remplacer le paragraphe

« Les référentiels applicables à l'installation (référentiels APSAD R7, R81, R82, D83) peuvent définir un délai d'intervention inférieur. »

Par

« Les référentiels applicables à l'installation (référentiels APSAD R81, R82, D83) peuvent définir un délai d'intervention inférieur. »